



Mission régionale d'autorité environnementale
Région Hauts-de-France

Relevé de décisions de la séance du 19 février 2019

Présidente de la séance : Patricia CORREZE-LENEE

Autres membres présents :

- Etienne LEFEBVRE
- Philippe DUCROCQ
- Denise LECOCCQ

Plans programmes : décisions prises dans le cadre du cas par cas

Liste des dossiers soumis à évaluation environnementale après délibération de la MRAe

- Révision du PLU de Montreuil aux Lions (02)

Liste des dossiers non soumis à évaluation environnementale après délibération de la MRAe

Néant

Plans programmes : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

- Procédure commune - déclaration d'utilité publique entraînant mise en compatibilité du PLU de Verneuil-en-Halatte et demande d'autorisation environnementale pour le projet d'extension du parc d'activités Alata 2 (60)
- Elaboration du PLUi de la communauté de communes du Pays de Mormal (59)
- Elaboration du PLUi de la communauté de communes du Pays de Lumbres (62)

Projets : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

- Augmentation de la capacité annuelle de traitement d'une ISDND à Flavigny le Grand et Beaurain (02)
- ZAC de la Belle Femme à Liévin (62)
- Projet de Parc éolien du Pays à Part à Febvin-Palfart, Fléchin, Laires (62)

Autres dossiers soumis à délibération

Plans-programmes : Décisions d'avis tacite

- Dans l'état des informations fournies dans la grille d'analyse renseignée par la DREAL, après en avoir délibéré, la MRAe a jugé qu'il n'était pas nécessaire de formuler un avis pour :
 - l'élaboration du PLU de Eppes (02), soumise à évaluation environnementale,
 - la révision allégée du PLU d'Aix-Noulette (62), soumise à évaluation environnementale.

Projets : Décision d'avis tacite

- Dans l'état des informations fournies dans la grille d'analyse renseignée par la DREAL, après en avoir délibéré, la MRAe a jugé qu'il n'était pas nécessaire de formuler un avis pour le projet de centrale d'enrobage temporaire déposé par COLAS Nord-est, à Courbes (02), soumis à évaluation environnementale.

Désignation de coordonnateurs de la MRAe pour des dossiers non soumis à délibération collégiale

- Après consultation des membres, Etienne LEFEBVRE, membre permanent de la MRAe, est désigné coordonnateur sur le projet d'avis relatif au projet d'aménagement foncier, agricole et forestier (AFAF) de Fricourt (80), sur lequel lui est déléguée la compétence de statuer.
- Après consultation des membres, Patricia CORREZE-LENEE, présidente de la MRAe, est désignée coordonnatrice sur le projet d'avis relatif à l'aménagement d'un service d'inspection aux frontières et douanes à Calais dans le cadre du Brexit (62), sur lequel lui est déléguée la compétence de statuer.

Autres dossiers

Néant

La Présidente de la MRAe,



Patricia CORREZE-LENEE